

14523/19

(OR. en)

PRESSE 66
PR CO 66

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3733^e session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

Bruxelles, les 28 et 29 novembre 2019

Présidents

Timo Harakka
Ministre de l'emploi de la Finlande
Katri Kulmuni
Ministre de l'économie

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE	4
Directive relative aux actions représentatives	4
Directive modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication d'informations relatives à l'impôt sur les bénéfices	4
Dimension extérieure de la compétitivité européenne	5
Divers	5
– Mise en œuvre du nouveau règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs (règlement CPC)	5
– Une meilleure réglementation au service d'une croissance durable: travail accompli sous la présidence finlandaise	5
– Renforcer la numérisation du secteur européen du tourisme: travail accompli sous la présidence finlandaise	6
– Résultats de la "réunion ministérielle 2019 des Amis de l'industrie" (Vienne, 4 octobre 2019)	6
– Mise en concurrence dans le cadre du Fonds européen de la défense	6
– Rapport du réseau des représentants des PME	6
– Chaînes de valeur stratégiques - Rapport du Forum stratégique pour les projets importants d'intérêt européen commun	6
– Programme de travail de la prochaine présidence	6
ESPACE	7
Conclusions sur des solutions spatiales pour un Arctique durable	7
Promouvoir une économie spatiale durable	7
Divers	8
– Programme de travail de la prochaine présidence	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

RECHERCHE.....	8
Programme Euratom complétant le programme-cadre "Horizon Europe"	8
Paquet "Horizon Europe": règlement relatif au programme-cadre pour la recherche et l'innovation 2021-2027 a) Considérants b) Annexe IV (synergies).....	8
Conclusions sur la stratégie actualisée de l'UE pour la bioéconomie	9
Règlement relatif à l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	9
Décision relative au programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	9
Divers	9
– Programme de travail de la prochaine présidence	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

– Adoption des conclusions du Conseil sur le rapport intitulé "Donnez votre avis: les consultations publiques de la Commission mobilisent les citoyens, mais les activités de communication ne sont pas à la hauteur"	10
– Conclusions sur l'économie circulaire dans le secteur de la construction.....	10

TRANSPORTS

– 31 ^e Assemblée de l'Organisation maritime internationale	10
– Organisation de l'aviation civile internationale - données des dossiers passagers.....	11

ENVIRONNEMENT

– Espèces animales et végétales dont le commerce est réglementé ou surveillé	11
--	----

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Budget 2018 du Centre technique de coopération agricole et rurale	11
---	----

TRANSPARENCE

– Accès du public aux documents	12
---------------------------------------	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Directive relative aux actions représentatives

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur la proposition de directive. Cet accord permettra au Conseil d'entamer les négociations avec le Parlement européen en vue de l'adoption rapide de la directive en deuxième lecture.

[Texte intégral de l'orientation générale du Conseil](#)

[Défense collective des droits des consommateurs de l'UE: bientôt une réalité \(communiqué de presse, 28 novembre 2019\)](#)

[Déclaration commune de Chypre, de la République tchèque, de la Lettonie, du Luxembourg et de la République slovaque](#)

Directive modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication d'informations relatives à l'impôt sur les bénéfices

Le Conseil a examiné la dernière proposition de compromis de la présidence concernant cette directive.

Un large soutien s'est exprimé en faveur d'une transparence accrue des activités commerciales des entreprises multinationales dans les différents États membres.

À l'issue de l'échange de vues, le Conseil n'a pas été en mesure de recueillir un soutien suffisant en faveur de la proposition de la présidence, en particulier en ce qui concerne la base juridique proposée. La présidence a annoncé qu'elle poursuivrait les travaux sur ce dossier, en réfléchissant à la meilleure façon de le faire avancer.

[Proposition de compromis de la présidence](#)

[Déclaration commune de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Lettonie, du Luxembourg, de Malte, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Suède](#)

Dimension extérieure de la compétitivité européenne

En s'appuyant sur une [note de la présidence](#) destinée à orienter le débat, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la manière de s'assurer que les entreprises de l'UE demeurent compétitives sur le marché mondial.

Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mettre en place un marché unique compétitif et plus intégré, y compris une stratégie pour une politique industrielle à long terme, ainsi qu'une politique de gestion des données commune au niveau de l'UE permettant de relever les défis posés par la transformation numérique.

La transition vers une économie neutre pour le climat représente à la fois une occasion à saisir et un défi à relever pour l'économie de l'UE. Elle devrait donc être mise en œuvre d'une manière qui réduise au maximum les effets négatifs sur l'industrie de l'UE et qui évite de conférer un avantage injuste aux entreprises de pays tiers. Il est nécessaire de réexaminer le droit de la concurrence et les règles en matière d'aides d'État qui sont en vigueur afin de déterminer s'ils restent adaptés dans ce contexte.

Les délégations sont convenues que l'UE devrait créer des conditions de concurrence véritablement équitables en mettant un terme aux pratiques de distorsion du marché mises en œuvre par des pays tiers, qui confèrent à leurs entreprises des avantages injustes, tout en limitant dans le même temps l'accès des entreprises de l'UE à leurs marchés.

Enfin, il a été largement reconnu que l'UE ne devrait pas ménager ses efforts pour préserver l'actuel système commercial fondé sur des règles qui a été établi dans le cadre de l'OMC. Néanmoins, en l'absence de résultats, l'UE ne devrait pas hésiter à défendre ses intérêts économiques au moyen d'autres arrangements commerciaux multilatéraux et bilatéraux.

Divers

– *Mise en œuvre du nouveau règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs (règlement CPC)*

Sur la base d'une [note de la Commission](#), le Conseil a été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre pratique dans l'UE du nouveau règlement CPC, qui entrera en application le 17 janvier 2020.

– *Une meilleure réglementation au service d'une croissance durable: travail accompli sous la présidence finlandaise*

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil pris connaissance d'un rapport consacré au travail accompli sous la présidence finlandaise sur le rôle joué par une meilleure réglementation à l'appui d'une croissance durable.

– ***Renforcer la numérisation du secteur européen du tourisme: travail accompli sous la présidence finlandaise***

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil a pris connaissance d'un rapport concernant le travail accompli sous la présidence finlandaise en ce qui concerne le renforcement de la numérisation du secteur du tourisme.

– ***Résultats de la "réunion ministérielle 2019 des Amis de l'industrie" (Vienne, 4 octobre 2019)***

Sur la base d'une [note de la délégation autrichienne](#), le Conseil a été informé des résultats de la réunion susmentionnée, qui a essentiellement porté sur des questions telles que la transformation industrielle sur la voie d'une économie numérique, la neutralité climatique et la concurrence à l'échelle mondiale.

– ***Mise en concurrence dans le cadre du Fonds européen de la défense***

Sur la base d'une [note de la délégation danoise](#), le Conseil a pris note de la position de cette délégation en ce qui concerne le rôle joué par le Conseil "Compétitivité" pour assurer une importante mise en concurrence entre les projets candidats à un financement du Fonds européen de la défense.

– ***Rapport du réseau des représentants des PME***

Sur la base d'une note du [Secrétariat général du Conseil](#), le Conseil a pris note du rapport annuel du réseau des représentants des PME.

– ***Chaînes de valeur stratégiques - Rapport du Forum stratégique pour les projets importants d'intérêt européen commun***

Sur la base d'une [note de la Commission](#), le Conseil a pris note du rapport du Forum stratégique, qui recommande six chaînes de valeur stratégiques de l'UE supplémentaires, dans les domaines suivants: les véhicules connectés, propres et autonomes, la santé intelligente, les industries à faibles émissions de CO₂, les technologies et systèmes à hydrogène, l'internet industriel des objets et la cybersécurité.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

La délégation croate a informé le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence croate dans les domaines du marché intérieur et de l'industrie. Il est noté que la priorité sera donnée à la réalisation de progrès dans les domaines suivants: plan d'action en faveur du marché unique, plateformes et services numériques, compétitivité des PME, stratégie industrielle, protection des consommateurs et tourisme.

ESPACE

Conclusions sur des solutions spatiales pour un Arctique durable

Le Conseil a adopté des conclusions sur la manière de garantir un Arctique durable. Dans ses conclusions, le Conseil souligne que l'espace peut agir comme un véritable catalyseur dans l'Arctique, notamment pour lutter contre le changement climatique et assurer une croissance durable sur les plans économique, social et environnemental dans la région.

[Texte intégral des conclusions du Conseil](#)

Promouvoir une économie spatiale durable

Sur la base d'une [note de la présidence](#) visant à orienter le débat, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les actions qui sont nécessaires pour renforcer l'effet de levier de la politique spatiale de l'UE sur les secteurs non spatiaux, comme la transformation numérique et l'action pour le climat, et pour promouvoir une politique spatiale durable dans l'UE et dans le monde.

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de maximiser les avantages que les activités liées à l'espace peuvent apporter dans d'autres domaines de l'économie, comme la mobilité, l'agriculture, l'action contre le changement climatique et la transformation numérique.

Plusieurs délégations ont souligné le potentiel qu'offre l'exploitation des données spatiales pour le développement de l'intelligence artificielle et de l'informatique en nuage.

Il a été largement reconnu que la durabilité des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique requerrait une bonne gestion des débris spatiaux, des cybermenaces, des événements météorologiques spatiaux et du trafic spatial. Plusieurs ministres ont plaidé en faveur d'une action coordonnée dans les enceintes internationales afin de garantir le rôle moteur de l'UE dans ces domaines. En outre, un fort soutien s'est exprimé en faveur du développement des technologies européennes de surveillance spatiale et de gestion du trafic spatial ainsi qu'en faveur de matériaux et de services innovants pour l'utilisation durable des satellites et des lanceurs de satellites.

Divers

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

La délégation croate a informé le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence croate dans le domaine de l'espace. L'accent sera mis principalement sur la négociation avec le Parlement européen du prochain programme spatial de l'UE, une fois qu'un accord sera intervenu sur le cadre financier pluriannuel.

RECHERCHE

Programme Euratom complétant le programme-cadre "Horizon Europe"

Le Conseil a examiné la dernière proposition de compromis de la présidence concernant le règlement. Il a été noté qu'un petit nombre de délégations ne pouvaient apporter leur soutien à la proposition. La présidence a annoncé qu'elle poursuivrait les travaux sur ce dossier, en réfléchissant à la meilleure façon de le faire avancer. Entre-temps, la présidence a fait part de son intention de présenter un rapport sur l'état des travaux concernant ce dossier.

Paquet "Horizon Europe": règlement relatif au programme-cadre pour la recherche et l'innovation 2021-2027

a) Considérants

b) Annexe IV (synergies)

Le Conseil a arrêté une orientation générale partielle sur les considérants qui n'ont pas encore été approuvés, ainsi que sur l'annexe IV du règlement "Horizon Europe", qui traite des synergies entre le programme "Horizon Europe" et d'autres programmes de l'UE. Cet accord permettra au Conseil d'entamer des négociations avec le Parlement européen en vue de l'adoption rapide du règlement, une fois qu'un accord sera intervenu sur le prochain cadre financier pluriannuel.

Le 27 mars 2019, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à une compréhension commune sur une grande partie du règlement "Horizon Europe". L'orientation générale partielle actuelle garantit l'alignement des considérants restants sur cette compréhension commune et finalise la position du Conseil sur l'annexe IV du projet de règlement.

[Texte intégral de l'orientation générale partielle du Conseil](#)

[Accord au niveau de l'UE sur le futur programme pour la recherche et l'innovation, communiqué de presse du 27 mars 2019](#)

Conclusions sur la stratégie actualisée de l'UE pour la bioéconomie

Le Conseil a adopté des conclusions sur la stratégie actualisée de l'UE pour la bioéconomie. Dans ses conclusions, le Conseil exprime son soutien à la stratégie actualisée pour la bioéconomie qui figure dans la communication de la Commission. Il invite les États membres à mettre en œuvre sans tarder cette stratégie et la Commission à en faciliter et à en promouvoir la mise en œuvre par son programme de travail.

[Texte intégral des conclusions du Conseil](#)

Règlement relatif à l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

Le Conseil a approuvé une orientation générale partielle concernant la proposition de règlement relatif à l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT). Cet accord permettra au Conseil d'entamer des négociations avec le Parlement européen en vue de l'adoption rapide du règlement en première lecture, une fois qu'un accord sera intervenu sur le cadre financier pluriannuel.

[Texte intégral de l'orientation générale partielle du Conseil](#)

[Institut européen d'innovation et de technologie \(EIT\): le Conseil approuve les modifications du règlement EIT : communiqué de presse](#)

[Déclaration de l'Autriche et déclaration commune de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Lituanie et de la Pologne](#)

[Déclaration de la Hongrie](#)

Décision relative au programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil a fait le point des progrès accomplis concernant la proposition de décision.

Divers

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

La délégation croate a informé le Conseil du programme de travail de la prochaine présidence croate dans le domaine de la recherche et de l'innovation. L'accent sera mis principalement sur la négociation avec le Parlement européen du paquet "Horizon Europe", une fois qu'un accord sera intervenu sur le cadre financier pluriannuel. En outre, le Conseil serait invité à poursuivre les discussions sur les conditions-cadres pour les chercheurs et les futurs emplois dans le domaine de la recherche.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Adoption des conclusions du Conseil sur le rapport intitulé "Donnez votre avis: les consultations publiques de la Commission mobilisent les citoyens, mais les activités de communication ne sont pas à la hauteur"

Le Conseil a adopté des conclusions à la suite du rapport spécial n° 14/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Donnez votre avis: les consultations publiques de la Commission mobilisent les citoyens, mais les activités de communication ne sont pas à la hauteur".

Dans ces conclusions, le Conseil réaffirme l'importance de consultations publiques objectives pour améliorer la transparence des mesures de l'UE et le respect de l'obligation de rendre des comptes ainsi que pour assurer une cohérence dans le cadre juridique de l'UE. Il encourage la Commission à promouvoir la portée de ses consultations publiques afin de favoriser une large participation, grâce à une amélioration constante de la conception et de la qualité des questionnaires, la disponibilité de traductions dans toutes les langues officielles, l'amélioration du traitement des données et des retours d'informations en temps utile. ([13607/19](#)).

Conclusions sur l'économie circulaire dans le secteur de la construction

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'économie circulaire dans le secteur de la construction.

Dans ses conclusions, le Conseil reconnaît le potentiel que recèle une économie circulaire dans les activités de construction d'un point de vue environnemental et économique et demande instamment à la Commission de prendre des mesures pour promouvoir davantage la circularité. ([13814/19](#)).

TRANSPORTS

31^e Assemblée de l'Organisation maritime internationale

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, lors de la 31^e session de l'Assemblée de l'Organisation maritime internationale (OMI) ([14211/19](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#); ([14212/19](#)). Cette position porte sur des amendements à la résolution intitulée "Utilisation et pose de matériaux rétro réfléchissants sur les engins de sauvetage", et sur l'adoption d'une résolution concernant les directives sur les visites en vertu du système harmonisé de visites et de délivrance des certificats (HSSC).

Organisation de l'aviation civile internationale - données des dossiers passagers

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en ce qui concerne la révision du chapitre 9 de l'annexe 9 de la convention relative à l'aviation civile internationale en ce qui concerne les normes et pratiques recommandées en matière de données des dossiers passagers ([14008/19](#); [14014/19](#)).

ENVIRONNEMENT

Espèces animales et végétales dont le commerce est réglementé ou surveillé

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission concernant des modifications à l'annexe du règlement relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ([14398/19](#), [13358/19](#) + [13358/19 ADD 1](#)).

Ces règles réglementent le commerce des espèces animales et végétales énumérées à l'annexe du règlement. La liste des espèces qui sont menacées ou qui méritent une protection a été mise à jour.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose. Le règlement entrera en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Budget 2018 du Centre technique de coopération agricole et rurale

Le Comité des ambassadeurs ACP-UE a donné décharge au directeur du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2018, sur la base du rapport du réviseur et des états financiers de l'exercice correspondant.

Le CTA est une institution internationale commune composée du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de l'UE, instituée en 1983 en vertu de la Convention de Lomé et qui s'inscrit depuis 2000 dans le cadre de l'accord de Cotonou ACP-UE. La mission du CTA est de faire progresser la sécurité alimentaire, la résilience et la croissance économique inclusive dans les pays ACP par le biais d'innovations dans l'agriculture durable. Le centre est financé par le Fonds européen de développement.

[Centre technique de coopération agricole et rurale \(CTA\)](#)

[Relations de l'UE avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 28 novembre 2019, le Conseil a approuvé les réponses aux demandes confirmatives suivantes:

- n° 22/c/05/19 ([11369/19](#)),
 - n° 26/c/02/19 ([14625/19](#)), et
 - n° 35/c/01/19 ([13537/19](#)).
-